



2024 / 46

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse – ROUX MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique  
M. VICHARD Daniel à M. POINTET André

**EXCUSE** : M. GSELL Bernard

**Date de Convocation** :  
16 mai 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 23

Madame Evelyne KALIAKOURAS est désignée Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Renouvellement du dispositif d'incitation à la pratique du covoiturage

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche et les autres intercommunalités de Tarentaise se sont engagées dans la mise en œuvre d'une stratégie d'incitation financière pour la pratique du covoiturage pour les trajets du quotidien, rejoignant ainsi la Métropole Savoie déjà engagée antérieurement. Cette stratégie s'intègre dans un travail mené à l'échelle de la Savoie qui vise à promouvoir le covoiturage.

L'objectif est de subventionner les trajets pour inciter les passagers à voyager de manière gratuite tout en rétribuant les conducteurs dans une logique « gagnant - gagnant ». Après une première année encourageante, il s'agit de reconduire l'expérience pendant un an à l'échelle de la Tarentaise en poursuivant la communication autour du dispositif. Pour cela, il est proposé que la CCVA renouvelle son partenariat avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assurera la gestion du dispositif. Une enveloppe maximale de 20 000 € est prévue pour cette seconde année de mise en œuvre, prise en charge à 50 % par le Fonds Vert (dispositif d'aide de l'Etat) soit un reste à charge net pour la collectivité de 10 000 € maximum. Cela comprendra la prise en charge des coûts d'incitation (15 000 €) ainsi que de l'animation du dispositif (5 000 €).

**Vu** l'exposé ci-dessus,

**Vu** la présentation en Bureau communautaire du 20 avril 2023,

**Vu** la Convention de Coopération « loi LOM » signée le 30 septembre 2022 entre la CCVA et la Région AuRA,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la poursuite du dispositif d'incitation financière de la CCVA et la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la stratégie d'incitation et notamment la passation d'un marché public avec BlaBlaCar Daily, la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

